

Soutenir, en coopération avec la CEPALC et la Banque mondiale, la recherche au niveau de l'hémisphère, pour produire des données subdivisées portant sur les incidences différentielles des politiques et des processus économiques sur les femmes et les hommes, les populations rurales et urbaines, les autochtones et les non-autochtones, et les communautés sociales à mobilité faible ou élevée, et sur leur participation respective à la croissance économique.

Promouvoir la reconnaissance de la contribution sociale et économique apportée par le travail non rémunéré exécuté par les femmes, principalement à la maison, et envisager de leur fournir des filets de sécurité sociale novateurs, en conformité avec le droit national.

Promouvoir une plus grande reconnaissance de la contribution économique des activités des femmes dans les secteurs de subsistance et dans les secteurs non structurés, et apporter, par l'intermédiaire des BMD internationales et régionales et de la communauté des donateurs, l'aide nécessaire aux communautés qui participent à ces activités en suscitant, au niveau national, une plus grande sensibilisation aux questions d'égalité des sexes dans le cadre de la planification macro-économique et de l'élaboration des politiques.

Travailler conjointement et promouvoir un dialogue sur les déplacements forcés, axé sur l'amélioration de l'attention accordée aux populations déplacées par la violence, en tenant compte des problèmes auxquels ces populations sont confrontées, et harmoniser les législations nationales conformément aux règles et aux normes du droit humanitaire international, y compris de la *Convention de Genève* de 1951.

Inviter la CIDH et son Rapporteur spécial sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à continuer d'exercer leur surveillance et de présenter des rapports sur les situations de déplacements forcés, en vue de promouvoir des solutions durables visant à s'attaquer aux causes profondes de ces phénomènes.

13. Éducation

Reconnaissant que l'éducation est la clé du renforcement des institutions démocratiques, de la promotion du développement du potentiel humain, de l'égalité et de la compréhension entre nos peuples, ainsi que du soutien de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté; constatant par ailleurs que, pour parvenir à ces fins, il est essentiel qu'une éducation de qualité soit accessible à tous, notamment aux filles et aux femmes, aux habitants des régions rurales, aux personnes handicapées, aux autochtones et aux personnes appartenant aux minorités; réaffirmant les engagements pris lors des Sommets antérieurs en vue de promouvoir les principes d'équité, de qualité, de pertinence et d'efficacité à tous les niveaux du système d'éducation, et de veiller à ce que, d'ici 2010, tous les enfants jouissent d'un accès universel à une éducation pri-